

Quel sens de l'action : entreprise à mission



Noms des experts : Sylvain Breuzard et Jean-Gabriel Kern

Questions clés

- Comment garder de la souplesse, de l'agilité de la raison dans un processus complexe sur le plan administratif?
- Comment être une entreprise à mission avec simplicité ?

Définition des termes du titre de l'atelier

La notion de « société à mission » associée à la notion de « raison d'être » des entreprises, est issue du rapport « Entreprise et intérêt général » engagé par le gouvernement d'Edouard Philippe en 2018.

L'article 176 de la loi du 22 mai 2019 a permis de faire entrer définitivement les notions « d'intérêt social », « raison d'être » et « société à mission » dans le droit positif français.

Il s'agit pour les entreprises d'expliciter un engagement d'intérêt collectif qui leur est propre, et vis-à-vis duquel elles estiment devoir répondre devant leurs parties prenantes et la justice. Les dirigeants jouissent de la liberté de s'engager dans cette voie ou non, de définir des objectifs contraignants ou non.

Jusqu'à présent, la liberté d'entreprendre était synonyme du suivi d'intérêts individuels pour les acteurs économiques. Désormais, la loi reconnaît la large influence des entreprises sur la société, et les invite à expliciter leurs intentions.



Il s'agit de placer sa mission sociale ou environnementale au centre de ses activités commerciales, plutôt que de se concentrer uniquement sur la maximisation des profits. Ce concept a émergé en réponse à la critique du modèle économique traditionnel qui ne prend pas en compte les conséquences sociales et environnementales de l'activité économique.

Ainsi, une entreprise à mission vise à contribuer à la résolution des problèmes sociaux ou environnementaux tout en générant des profits. Elle peut être structurée de différentes manières, comme une entreprise sociale, une coopérative ou une entreprise à but non lucratif, quelle que soit la forme elle partage le même objectif de poursuivre une mission sociale ou environnementale.

Pour être considérée comme une entreprise à mission, celle-ci doit définir raison d'être clairement définie et mesurable, qui doit être intégrée à toutes ses activités commerciales.

Elle doit également rendre compte de ses progrès en matière de mission à ses parties prenantes, telles que les employés, les investisseurs, les clients et les communautés locales.

Le concept d'entreprise à mission est de plus en plus populaire auprès des entrepreneurs et des investisseurs conscients des enjeux sociaux et environnementaux. Il offre une alternative à l'approche traditionnelle de maximisation des profits et permet de créer des entreprises qui ont un impact positif sur la société tout en étant rentables.

Avantages

- donne du sens aux activités de l'entreprise en fédérant les équipes autour d'une ambition commune (actionnaires, salariés, partenaires)
- améliore l'image de marque de l'entreprise en affirmant la raison d'être de l'entreprise auprès de ses parties prenantes
- collabore avec une pluralité d'acteurs dans le domaine de la mission que l'entreprise s'est fixée
- améliorer la performance économique de l'entreprise grâce à l'innovation
- se protéger contre les rachats hostiles
- améliorer la marque employeur.



Contraintes

Double contrôle : le comité de mission (ou le référent de mission pour les entreprises de moins de 50 salariés), et une évaluation par un Organisme Tiers Indépendant (OTI).

La vérification par un organisme tiers indépendant (OTI) de l'exécution par la société à mission des objectifs sociaux et environnementaux mentionnés dans ses statuts doit être effectuée tous les deux ans.

La formalisation de la mission est un exercice complexe et exigeant, nécessitant à la fois un travail d'introspection, de vision et de concertation avec les parties constituantes et les parties prenantes de l'entreprise.

L'impulsion du dirigeant est presque toujours à l'origine de la démarche (98 %). Ce projet de transformation d'entreprise embarque aussi largement dès la phase amont les collaborateurs, les actionnaires, ainsi que les parties prenantes externes.

Quelques convictions partagées:

Faire un travail sur la raison d'être, les valeurs, Se connecter à ce sens, Exigence de cohérence

Comment avoir un modèle global pour entrer dans une philosophie RSE : Inspiration par les principes de la permaculture

- Prendre soin des hommes et des femmes
- Se fixer les limites
- Prendre soin de la nature
- Redistribuer les richesses

En quoi mon offre répond aux principes de la permaculture ?

Croissance alignée sur les principes

On est humaniste ou on ne l'est pas

Besoin de cohérence des dirigeants pour la jeune génération

L'exemple de Patagonia



Ne pas embarquer les collaborateurs est une hérésie

Et accepter qu'on ne peut pas embarquer tout le monde

Assumer de ne pas faire les choses

Si vous le faite, faite le sérieusement

Aller plus loin

référence(s) bibliographique(s) clé

Loi Pacte : <u>article 176 de la loi du 22 mai 2019</u> Modalité : <u>décret nº 2020-1 du 2 janvier 2020</u>

Quelques chiffres

1034 sociétés à mission référencées au 1er mars 2023

79% service, 12% commerce, 9% industrie

2/3 ont moins de 50 salariés

60 % sont en lle de France

Plus de la moitié des sociétés à mission ont été créées depuis moins de 10 ans.

Pour enrichir le sujet

Liste des sociétés :

https://www.observatoiredessocietesamission.com/societes-a-mission-references/

L'<u>observatoire des sociétés à mission</u>

La <u>communauté des entreprises à mission</u>